

Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, une fausse solution.

Par :Alexandre Richard

Printemps 2025

L'initiateur n'a pas évalué, modélisé, comparé, déposé et bonifié les solutions de recharge qui consistent à prendre différentes mesures afin de limiter l'usage de l'énergie en fonction des limites de conception des infrastructures existantes.

Hydro-Québec a choisi de produire de l'énergie via le présent projet afin d'accentuer l'offre énergétique sur le territoire. La justification du présent projet est remise en question car l'énergie projetée qui sera générée par le projet Madawaska est susceptible de réduire délibérément la durée de vie utile des infrastructures communes en permettant l'ajout de nouveaux branchements au fil du temps. La durée de vie des infrastructures globales est ainsi réduite en fonction de l'ampleur de l'offre énergétique proposé par le promoteur et ses principaux partenaires d'affaire (Hydro-Québec, les instances étatiques québécoises ainsi que les municipalités). De plus, un enjeu majeur est dû au fait que l'énergie produite par le projet sera en grande partie dissipée de façon non optimale le long de la chaîne d'approvisionnement (Transport, transmission, distribution).

Ce modus operandi historique est toujours en cours d'exécution par la société d'État via l'appel d'offre qui a induit le dépôt du présent projet, ce qui a pour effet de porter une atteinte significative à la qualité de l'environnement tout en assurant dans le temps la production de l'énergie requise à la poursuite de nombreuses activités économiques qui portent une seconde atteinte à la qualité de l'environnement lors de son utilisation.

Les effets cumulatifs globaux ne sont pas pris en compte dans leur entièreté, ce qui a pour effet de structurer de nombreux comportements assurant des impacts et effets négatifs en cascade dont l'initiateur ainsi que ses partenaires d'affaire ont omis de prendre compte dans leurs intégralité lors de l'étude d'impact qui a été présentée aux occupants du territoire.

Au risque de me répéter, le projet déposé consiste à permettre l'accès énergétique croissant via le réseau énergétique sans égard aux usages projetés de l'énergie et à l'opérer de façon à atteindre prématurément les limites de conception tout en augmentant délibérément sa capacité de transit d'énergie, ce qui génère indubitablement des préjudices majeurs pour les prochaines générations.

Bien évidemment, ce modus operandi va à l'encontre du principe d'efficacité économique enchâssé dans la LQE ainsi que de nombreux autres.

De plus, l'énergie additionnelle qui transiterait via la proposition de l'initiateur est susceptible d'augmenter l'offre énergétique globale alors que l'énergie qui transite actuellement dans les postes et lignes existantes est utilisée pour des usages qui induisent déjà une perte de biodiversité, des iniquités sociales ainsi qu'une accumulation des gaz à effet de serre lors de son utilisation, et ce, bien au-delà de la zone d'étude.

La prise en considération de l'état de la situation est un préalable qui n'a pas été exposé de façon claire et transparente à la collectivité.

Sur le plan socio-économique, ces différents usages de l'énergie distribués par l'état induisent une dépendance énergétique qui limite considérablement notre capacité d'utiliser l'énergie de façons rationnelles.

Le projet est susceptible de contribuer à stimuler une économie linéaire vétuste qui dégrade l'environnement et qui n'internalise pas l'ensemble des coûts.

Ces enjeux méritent une analyse de fond par le BAPE afin de permettre aux décideurs de prendre des décisions éclairées.

Comme stipulé précédemment, Hydro-Québec, via le présent projet a pour objectif de produire de l'énergie via le contrat au dossier, de la transporter et ultimement, de distribuer une surabondance d'énergie tout en omettant, lors de la phase préprojet, d'internaliser l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux induite par la mise en marché de cette énergie dans l'analyse économique du projet.

Le projet tel que proposé est un projet de dissipation énergétique inéquitable envers les prochaines générations qui génèrerait certes des revenus pour les parties prenantes, par contre, ces redevances pécuniaires intangibles ne sont qu'une infirme partie des paramètres à prendre en considération dans une analyse économique.

Les bénéficiaires ultimes des redevances pécuniaires doivent nécessairement être en mesure d'internaliser les coûts sociaux et environnementaux associés à l'énergie qui sera produite et qui transitera via les installations d'Hydro-Québec afin de dresser, de façon transparente, le portrait de la situation historique et actuelle afin de tester valider et comparer, de façon impartiale la justification du projet en le comparant à diverses solutions de rechanges, ce qui n'a pas été fait par l'initiateur.

L'aspect temporel concernant l'enjeu de l'équité intra et intergénérationnelle de l'investissement proposé par l'initiateur mérite aussi une analyse de fond par les experts du BAPE avant d'aller de l'avant avec le projet.

Par exemple, de multiples solutions de rechange ayant pour objectifs de réduire graduellement les activités industrielles, commerciales ainsi que de transport de biens ainsi que de production de services dont l'utilité sociale est faible qui, en général, dégradent la qualité de l'environnement, affectent la santé des occupants du territoire tout en accentuant les inégalités sociales qui, combinées, permettraient de réduire considérablement la quantité d'énergie dissipé de façon non-optimale par les occupants du territoire n'ont pas été présentées lors des consultations citoyennes alors qu'ils représentent des solutions de rechange avantageuses sur le plan économique tout en permettant d'éviter l'accaparement des ressources nécessaires à la réalisation du projet, son entretien ainsi que son démantèlement en fin de vie.

Parallèlement aux précédentes mesures préliminaires de réduction à la source actuellement en développement croissant par les communautés, Hydro-Québec est aussi en mesure d'injecter l'équivalent du budget du projet afin de réduire à la source les déperditions thermiques associées au parc immobilier desservi par les infrastructures dont l'utilité sociale est acceptable, ce qui offrirait, en concordance avec différentes mesures additionnelles, une opportunité d'évitement d'ajout de capacité de production ainsi que d'infrastructures connexes au projet.

Les coûts évités à long terme par les mesures de réduction à la source tant pour les ménages (propriétaires ou locataire) que pour la société d'État permettraient de libérer une quantité considérable de temps de vie disponible tout en permettant d'éviter l'extraction des ressources

tant renouvelable que non renouvelable pour la construction et l'entretien des infrastructures. La non production d'énergie nous offre à très peu de frais l'opportunité de réduire les pertes à la source tout en contribuant au développement de multiples méthodes d'utiliser l'énergie de façon plus rationnelle via , entre-autre des technologie simple et peu complexe.

Afin d'évaluer convenablement la réduction des gaz à effets de serre tout en évaluant de façon transparente la protection de la biodiversité induite par le projet éolien déposé, il est nécessaire que le BAPE ainsi que les occupants du territoire évaluent, au préalable à la construction, d'équipement de production d'énergie les effets d'entraînement et de mimétisme comportementaux induite par le projet ainsi que d'une probable polarisation mondiale concernant nos choix des gisements utilisés (énergie renouvelable et non-renouvelable) . Sans égard à la source d'énergie produite par le projet, l'initiateur doit nécessairement prendre en compte que son projet est susceptible de produire de l'énergie additionnelle qui ne remplacera pas nécessairement l'usage des produits pétroliers sur le territoire ainsi que sur la planète entière.

L'acte de produire de l'énergie représente une responsabilité proportionnelle à ses impacts cumulatifs globaux.

Les coûts évités par une potentielle réduction graduelle de l'utilisation des infrastructures couplé à la non-réalisation du projet déposé se doivent d'être analysés et comparés avec la proposition de projet de l'initiateur afin de déterminer l'équité intergénérationnelle du projet tout en permettant de valider, de façon pragmatique et transparente sa justification en fonction des préoccupations citoyenne du moment.

Le BAPE dispose des outils nécessaires à la validation du bien-fondé ainsi que de l'utilité sociale des démarches proposées par l'initiateur. Le BAPE est aussi en mesure de prendre les dispositions nécessaires afin de réaliser une analyse du cycle de vie de l'énergie produite par le projet.

Concernant les enjeux sociaux, augmenter la capacité de production et de transit d'énergie est susceptible de réduire considérablement la capacité de résilience des occupants du territoire tout en augmentant leurs dépendances à l'énergie. **\*\*La dépendance énergétique aux infrastructures de dissipation d'énergie est un enjeu majeur\*\***

À contrario, la réduction de la production ainsi que de la capacité de transit d'énergie est susceptible de réduire la dépendance énergétique des occupants tout en augmentant leurs capacités de résilience collective, car l'habitude d'utilisation aux électrons en serait réduite à la source.

Un autre point à prendre en considération lors de l'audience publique projetée est que si les entreprises ainsi que les citoyens choisissent, comme proposé par l'initiateur, d'adhérer à une croissance de leurs dépendances à l'approvisionnement énergétique pour modeler collectivement une économie transitoire qui se dirige vers une décarbonation mondiale via une production additionnelle d'énergie renouvelable , il est alors très important d'être vigilant concernant les risques de complexification de mise en opération des mesures d'urgences et d'adaptation éventuelle en cas de scénario de non-approvisionnement énergétique pour

quelconque raison plus ou moins hors de notre contrôle qui risque de compromettre l'objectif initial.

En résumé, je propose au BAPE la réalisation d'une analyse exhaustive concernant la justification du projet en tenant compte des hypothèses suivantes :

Moins d'énergie utilisée = moins de risques liés aux infrastructures coûteuses en ressources=  
Moins d'énergie nécessaire afin d'assurer l'entretien et la sécurité des infrastructures= moins de dépendance énergétique des occupants du territoire = moins d'énergie dissipé dans les lignes de transmission= opportunité de prolongement de durée de vie des lignes de transmission et de distribution existante=plus d'équité énergétique entre les acteurs économiques=meilleure répartition de la richesse énergétique.

Choisir , en priorité, de réduire l'utilisation de l'énergie au lieu de chercher à toujours en produire plus nous laisserait plus de temps de vie disponible pour décontaminer notre environnement bien souillé de par nos actes collectifs passés dont la société d'État a contribué significativement à sa mise en œuvre via la distribution énergétique historique.

Historiquement, par mimétisme économique, le Québec a choisi de construire des autoroutes et d'importer des prothèses motorisées énergivores, ce qui cumulativement a dégradé l'environnement tout en limitant significativement notre capacité collective de déplacement et de transit à basse vitesse.

Ce fait historique a permis de dissiper une quantité considérable de ressource en très peu de temps. Il représente un choix irrationnel historique concernant l'utilisation de l'énergie disponible. En lien avec le présent projet l'énergie générée est susceptible d'être utilisée afin d'alimenter des prothèses motorisées électrique ou hybride qui contribuent à verrouiller la présence des autoroutes ainsi que l'utilisation irrationnelle des véhicules.

Le présent projet éolien est l'équivalent d'une bretelle d'accès autoroutière qui aurait pour effet de permettre la circulation de plus de voitures alors qu'il est possible de réduire à la source leurs utilisations par divers moyens afin d'appliquer le principe d'efficacité économique enchâssé dans la loi sur la qualité de l'environnement. Ici , l'enjeu de la taille ainsi que de l'utilité sociale réelle des infrastructures de production est soulevé.

Une mise à jour en fonction des préoccupations citoyennes du moment est nécessaire afin de valider collectivement et de façon démocratique le bien-fondé et la justification du projet.

Plusieurs composantes valorisées de l'environnement ne sont pas présentes dans l'étude d'impact déposé.

Sans égard à la destination de l'énergie qui sera produite par les infrastructures du projet, de nombreux citoyens ainsi que divers experts remettent en doute la nécessité d'augmenter la capacité de transit d'énergie sans égard à l'usage tel que proposé par les infrastructures qui seraient construites et géré sur une longue période par l'initiateur.

Par exemple, l'abstinence d'utilisation de l'énergie qui excède les besoins de base à un épanouissement équitable envers les prochaines générations en fonction de la capacité de

support des écosystèmes constitue une composante valorisée de l'environnement dont l'initiateur a omis de déclarer dans l'étude déposée au dossier.

Le projet, tel que proposé, représente un risque important d'induction de comportements sociaux susceptible d'affecter le patrimoine immatériel lié à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Si le projet se concrétise, des risques de tentative de substitution des usages actuellement possibles via les produits pétroliers raffinés et/ou gaziers par de l'énergie renouvelable sont susceptibles de se produire alors que la poursuite de ces usages à grande échelle via une alimentation en énergie renouvelable constitue littéralement une perte d'opportunité de réduction à la source dont sa concrétisation ne ferait que remettre à plus tard les problèmes de fond qui sont : notre addiction énergétique historique couplé à une utilisation irrationnelle systémique de l'énergie dont Hydro-Québec a contribué significativement à son développement.

L'intégralité des impacts et effets de l'énergie qui transitera par les infrastructures projetées par l'initiateur sur l'ensemble de son cycle de vie n'a pas été fait lors de l'étape de production, pas plus qu'elle n'est faite aux étapes de transport, de distribution et d'utilisation alors que c'est en grande partie cette énergie qui permet la concrétisation de l'anthropisation des territoires ainsi que la production d'externalités négatives actuellement non internalisée.

Ces externalités se doivent d'être prises en compte, dans leurs intégralités, afin d'obtenir un portrait global des impacts et effets du projet sur l'ensemble de son cycle de vie.

Ces omissions de déclaration des composantes sociales, économiques et environnementales valorisées et reconnues par de nombreux citoyens et groupe environnementaux constituent un des enjeux importants dont le BABE est en mesure d'enquêter afin de valider la validité ainsi que la robustesse de justification concernant la proposition de l'initiateur.

Bien que l'initiateur a prévu différentes mesures d'atténuation, ces mesures sont-elles suffisantes pour contrer les effets rebonds induits par l'énergie que les infrastructures du projet permettront de dissiper sur l'ensemble de son cycle de vie ?

En considérant l'ensemble des projets de production d'énergie au Québec ainsi que sur le globe Quel sont les impacts cumulatif globaux ?

Tel que discuté, je suis préoccupé par le bien-fondé du projet dans son ensemble et j'aimerais que les experts indépendants du BAPE évaluent différentes mesures permettant d'éviter l'implantation d'infrastructures de dissipation énergétique avant de valider le bien fondé du projet.

Un enjeu majeur et très préoccupant dans ce dossier est le fait que l'initiateur n'a pas démontré clairement les impacts et effets négatifs anticipés par la consommation d'énergie supplémentaire ainsi que des impacts environnementaux et sociaux négatifs liés à la stimulation économique induite par le projet.

Je reconnais que dans certains cas, il peut y avoir certains impacts positifs liés à une stimulation économique, mais il est crucial que les impacts économiques négatifs y soient intégrés afin d'anticiper l'ensemble des impacts et effets au préalable.

En fonction de l'utilisation de l'énergie ainsi que de l'utilisation du pécule induit par le projet, des risques de surconsommations de ressources ainsi que d'érection de projet susceptible d'impacter l'environnement seront présents tout au long du cycle de vie des infrastructures proposées par l'initiateur.

L'initiateur ainsi que les parties prenantes sont solidairement responsables des impacts et effets réels attribuable à la production énergétique. Ici, une notion de responsabilité intergénérationnelle élargie des producteurs est introduite. Tout comme les producteurs de produits pétroliers, fabricants de cigarettes et concepteurs de jeu de hasard, les producteurs d'énergie renouvelable, de par leurs offres, contribuent à construire la demande énergétique qui, par défaut sont la source de nombreux impacts sociaux et environnementaux (positifs et négatifs).

Les producteurs d'énergie ont pour objectifs apparent d'améliorer la qualité de vie et de stimuler l'économie. Dans les faits, de par l'analyse historique, au-delà d'un certain seuil d'utilisation de l'énergie, (dont j'invite la commission d'enquête à déterminer), l'énergie additionnelle est susceptible de dégrader la qualité de vie des occupants des territoires et de permettre l'accélération de dissipation des ressources dans le temps. Elle est aussi susceptible de contribuer significativement à la matérialisation des iniquité sociales.

Sur ce point, l'initiateur a déclaré dans son plan d'action que 25% de l'énergie supplémentaire produite sera affecté à la croissance économique.

À l'échelle du projet, si 25% de l'énergie qui transiterait par les installations sont affectés ainsi, quels seront les impacts positifs et négatifs direct et indirect liés à cette part d'affectation ?

Pour le 75% affecté à la décarbonation, en restant dans le cadre du projet de production, quels sont les mécanismes concrets qui seront mis en place par L'état, L'initiateur ainsi que l'ensemble des parties prenantes afin de valider qu'une réelle décarbonation se matérialise et que les flux énergétique et pécuniers fongibles ne seront pas exporté hors de la zone d'étude et ultimement utilisé pour des usages contributifs aux dérèglement du climat et/ou contributifs à la perte de biodiversité ?

Il est important que cet enjeu d'affectation énergétique soit analysé de façon impartiale et comparé à des solutions de rechange afin de valider collectivement le bien-fondé du projet proposé.

Tel que discuté, un projet de production d'énergie additionnelle cumulé à de nombreuses autres activités anthropiques risque aussi d'induire une production de déchet considérable ainsi que des émissions directe et indirecte lorsque les acteurs économiques dissiperont leurs captations de pécule induites par le projet.

À la lumière du contexte géopolitique du moment, je crois que le niveau de vigilance quant à l'utilisation éventuelle de l'énergie produite se doit d'être élevé d'un cran afin de ne pas répéter les erreurs du passé.

Considérant la rapidité d'implantation des projets éoliens, Il ne faut pas perdre de vue que, ces retombées économiques induites seraient inévitablement produites dans une société très peu

efficace concernant l'utilisation des ressources et dont les habitudes de vie énergivores sans égard à la source d'énergie choisie sont bien ancrées dans les mœurs. Concernant le choix entre l'extraction des produits pétroliers et l'investissement dans la production des énergies renouvelables, la société mondiale est polarisée. Cette polarisation est susceptible de compromettre la paix dans le monde, ce qui va à l'encontre de la LQE. Sans égard aux sources d'énergie actuellement utilisées, pour ce projet, je suis d'avis qu'il est absolument nécessaire que le BAPE réalise une analyse multicritère exhaustive de la non-production énergétique et qu'elle la compare à l'offre proposée par l'initiateur et ses partenaires d'affaire.

De plus, au risque de me répéter, les coûts sociaux et environnementaux liés aux actions humaines attribuables à l'utilisation de l'énergie qui transitera par le projet se doivent d'être analysés exhaustivement afin de déterminer, de façon transparente, si les mesures de compensation mises en place par l'initiateur sont suffisantes pour produire l'atteinte réelle des objectifs de décarbonation ainsi que de protection de la biodiversité.

Il est aussi crucial que l'organisation ministérielle ainsi que le BAPE prenne en considération la propension humaine à mimer les comportements de ses semblables, c'est un enjeu psychosocial lié à l'appât du gain qui est intrinsèquement lié à la disponibilité de l'énergie transformé par l'initiateur.

Augmenter notre consommation d'énergie à des fins de croissance économique alors que nous sommes déjà excessivement dépendants accentue significativement les risques que d'autres entreprises, municipalités, provinces, états et/ou pays tentent de nous mimer à des fins de captation de richesse intangible, ce qui aurait pour effet de générer des externalités à fort potentiel d'impact négatif, et ce, à même la zone d'études, ainsi qu'à l'extérieur de cette dernière.

La substitution de l'utilisation des énergies fossiles par des énergies renouvelables ne règlera pas les problèmes mondiaux de surconsommation et de dépendance énergétique qui nous ont historiquement dirigés vers une perte de patrimoine immatériel et de biodiversité importante en très peu de temps.

Historiquement c'est en partie cette énergie qui transite sur le réseau qui nous a permis de minéraliser, contaminer et dégrader significativement l'environnement.

Jusqu'à maintenant, si la tendance se maintient, cette énergie est susceptible de rendre possible la contamination de l'environnement à même la zone d'étude tout en rendant disponible la croissance de production des détritiques ainsi que des externalités à même les biens et services produites par l'énergie issue du projet et dont l'utilité sociale réelle est faible.

L'énergie projetée par le projet est contributive à la production d'externalité négative dont les partenaires d'affaire de l'initiateur ont omis de déclarer leurs parts de responsabilité historique et projetée par le projet ainsi que leurs intégrations transparentes des externalités dans l'analyse économique.

En d'autres mots, l'initiateur, Hydro-Québec et ses partenaires ont mis en valeur au public les gains pécuniaires potentiels qui sont intrinsèquement produits par la présence éventuelle des infrastructures du projet tout en omettant de déclarer l'ensemble des pertes économiques non

apparentes et factuellement présente lors de la matérialisation des effets rebonds ainsi que des externalités.

Le projet est susceptible de contribuer en partie, lors des différentes phases du projet, à la contamination de l'air, de l'eau et de la terre commune.

Concernant la protection de la qualité de l'environnement, il est nécessaire de simuler les impacts post-production liés à l'utilisation de l'énergie supplémentaire qui transitera par les postes et les lignes de transport et de distribution matériellement lié aux infrastructures de l'initiateur, et ce, sur une échelle temporelle équivalente à l'ensemble du cycle de vie du projet afin de valider que les usages ne créent pas une croissance des impacts et effets négatifs.

Cette analyse n'a pas été déposée lors des consultations publiques préalables.

L'enjeu de l'équité sociale implique nécessairement l'analyse exhaustive des dépendances induites par l'énergie ainsi qu'une évaluation exhaustive de l'utilité sociale lors de son utilisation projetée, ce qui n'a pas été fait par l'initiateur dans l'analyse du projet.

De plus, l'analyse de l'efficacité économique doit nécessairement tenir compte des différents aspects socio-économiques à caractère non pécunier, dont l'initiateur a omis de déclarer dans l'étude déposée au dossier.

La prise en compte de l'ensemble des aspects socio-économiques à caractère non pécunier font partie intégrante d'un ensemble de composantes valorisé de l'environnement et reconnu par les citoyens.

Bien que des bénéfices collectifs puissent être anticipables, les revenus supplémentaires obtenus grâce aux nouveaux équipements sont susceptibles d'engendrer d'autres problèmes reportés sur le dos des prochaines générations et qui se doivent d'être identifiés de façon transparente afin de les éviter.

Dans l'étude d'impact, le jugement arbitraire de positivité lié à l'ajout de bénéfices monétaire capté par l'état et les communautés d'accueil reste encore à prouver, il est pour l'instant sérieusement remis en doute, car les redevances sont actuellement dépendantes de revenus qui n'intègrent pas l'ensemble des externalités négatives pour la durée de vie du projet.

Le projet tel que proposé n'est pas acceptable, il ne tient pas compte des rendements marginaux décroissants attribuables à la disponibilité projetée des ressources, sa justification est alors fermement remise en question.

De plus, le projet est susceptible d'engendrer des impacts et effets qui dépassent largement la portée de la zone d'étude et dont j'invite le BAPE à analyser.

Ces impacts et effets se doivent d'être analysés exhaustivement et exposés publiquement par le BAPE afin que les citoyens ainsi que les décideurs puissent prendre des décisions éclairées en toute connaissance de cause en fonction des faits historiques ainsi que d'une modélisation temporelle claire des impacts et effets de l'énergie éventuellement produite par le projet.

Une analyse exhaustive des impacts cumulatifs sur l'ensemble du cycle de vie du projet ainsi qu'une analyse des effets psychosociaux de l'utilisation de l'énergie sont des préalables

incontournables et absolument nécessaires pour permettre l'accès au savoir ainsi que l'internalisation de l'ensemble des coûts.

J'invite également le BAPE à réviser les propos contenus dans l'ensemble des requêtes d'audiences.

Faute de temps, certains enjeux n'ont pas nécessairement été évoqué dans ce mémoire, je fusionne donc à ce document les propos contenus dans la requête d'audience déposé au ministre dont certains passages ont été souligné afin que la commission porte une attention :

La présente est une requête d'audience publique concernant le projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande. Les motifs de ma requête sont : La crainte que les habitats potentiels des espèces, incluant les espèces en péril et/ou susceptibles de l'être, subissent une pression anthropique additive qui ne tient pas compte de l'ensemble des impacts et effets cumulés.

Certaines préoccupations méritent une analyse de fond de la part des experts du BAPE ainsi que des occupants du territoire avant de vous recommander une décision collective à l'égard du présent projet. La zone d'étude déposée au dossier ne représente pas l'intégralité et l'étendue des impacts et effets attribuables à l'implantation d'un parc éolien.

Les phases de mise en valeur et de pré-construction n'ont pas été intégrées dans l'étude d'impact déposée au dossier.

L'analyse de ces deux phases, préalables à tout dépôt de projet sont cruciales afin de déterminer exhaustivement l'ensemble des impacts extra territoriaux tout en permettant l'évaluation impartiale des solutions de rechanges.

La production d'énergie projetée par le projet est susceptible de créer une offre énergétique qui attirera les investisseurs sur les différents territoires de distribution énergétique dont leurs occupations sont déjà saturées en activités anthropiques cumulatives qui induisent des gaz à effets de serre.

Dans l'étude d'impact, l'ensemble des espèces présentes et/ou susceptibles de l'être ne sont pas clairement identifiées dans l'étude, l'état des lieux semble à première vue incomplet. L'effort de recherche sur le terrain n'est pas représentatif de la biodiversité présente dans la zone d'étude.

Par exemple, les insectes, qui subissent présentement une extinction rapide et sans précédent, n'y sont pas représentés. PR8.4.3 Requête de consultation publique ou de médiation Nous avons aussi observé que l'étude d'impact est en grande partie basée sur des prémisses anthropocentriques.

Par exemple, les références citées dans l'étude ne traitent pas de l'effet du bruit au sens large, incluant les infrasons suivi d'une analyse de ses impacts sur la faune et la flore, ce qui inclut les insectes, les plantes ou tout autres espèces qui sont susceptibles d'être impactées par le bruit et les vibrations émises par le parc éolien projeté.

Ces impacts et effets, bien que peu connus à ce jour, sont susceptibles de se cumuler aux autres activités humaines en constante expansion, incluant entre-autre, les activités de foresterie et agricoles. Les insectes nous rendent des services inestimables qui ne peuvent se comptabiliser via une comptabilité pécuniaire classique. Afin de respecter la Loi sur la Qualité de l'Environnement, l'initiateur doit nécessairement évaluer exhaustivement l'ensemble des impacts et effets sur ces derniers ainsi que des répercussions additives potentielles liées à l'ensemble des activités humaines sur tout autre espèce susceptible de rendre des services écosystémiques. L'initiateur ne semble pas avoir déposé l'évaluation exhaustive de tous les impacts et effets potentiels pour chacune des phases du projet, incluant les phases de

démantèlement ainsi que de décontamination/valorisation des infrastructures lorsqu'elles seront vétustes.

Concernant l'enjeu de la disponibilité à long terme des ressources matérielles et énergétiques qui est intrinsèquement lié au cycle de vie du projet dans son ensemble, lors de la phase d'exploitation projetée, des rendements marginaux décroissants vont inévitablement se produire.

Les ressources non-renouvelables seront de moins en moins disponibles alors que les ressources renouvelables vont nécessairement atteindre une certaine limite de disponibilité. Les rendements marginaux décroissants constituent un enjeu majeur d'intérêt intergénérationnel dont les parties prenantes doivent tenir compte avant de prendre une décision collective. L'enjeu est absent de l'étude d'impact déposée au dossier.

L'initiateur n'a pas démontré de façon exhaustive qu'il sera en mesure d'exploiter de façon viable le parc éolien avec une quantité réduite de produit pétrolier raffiné importé et/ou de pièces de rechanges qui nécessitent par défaut une capacité extractive territoriale et/ou extraterritoriale dont leurs importations engendreront des impacts et effets externe, ce qui limite significativement la crédibilité à long terme de son modèle d'affaire.

L'étude d'impact n'a pas démontré clairement que l'initiateur est en mesure d'assurer l'entretien des éoliennes, leurs démantèlement ainsi que la valorisation des composantes en fin de vie sans devoir extraire de nouvelles ressources minérale et énergétique tout en s'abstenant d'enfouir les composantes les plus difficiles à traiter en fin de vie.

De plus, il n'a pas déclaré exhaustivement l'ensemble des impacts et effets liés à l'extraction ainsi qu'à la fabrication suivi du transport de l'ensemble des composantes ainsi que l'internalisation des impacts et effets induits sur les ressources humaines qui, par défaut, bénéficieront et/ou subiront l'abondance de travail et d'énergie induites par le projet.

Si le projet se concrétise l'extraction, la construction, l'opération, l'entretien et le traitement complet de l'ensemble des composantes en fin de vie sont susceptibles de générer des impacts cumulatifs alors que la capacité de support des écosystèmes est actuellement sous la pression de nombreux autres secteurs d'activités dont les effets directs et indirects sont présentement dans une dynamique de croissance cumulative systémique.

Une analyse globale et exhaustive est de mise afin de s'assurer au préalable que le projet ne constitue pas une complexe addition énergétique qui cannibalise de façon non-optimale les ressources minérales et énergétiques.

La démonstration de transparence par le dépôt de l'ensemble des données liée au plan d'extraction des matières, de la fabrication des éoliennes, de l'entretien, du raccordement au réseau existant ainsi que du traitement en fin de vie est en partie absente de l'étude d'impact, ce qui limite le calcul du retour énergétique global du projet tout en limitant significativement l'évaluation exhaustive des impacts et effets y étant associées. Ces impacts et effets sont susceptibles de limiter significativement la disponibilité des ressources pour les prochaines générations tout en contribuant à dissiper l'énergie de façon non-optimale.

Dans l'étude d'impact, l'initiateur reporte la phase de démantèlement sur le dos des générations futures alors que cette phase devrait être entièrement modélisée dans la phase pré-projet afin de valider sa faisabilité dans une économie projetée où les ressources abondantes et illimitées sont plus rares. Actuellement, les matières composant les éoliennes ainsi que leurs modes de fabrication ne sont pas bien caractérisées et traitées dans leurs intégralités.

En résulte de nombreuses particules et substances qui se cumulent dans l'environnement. Ce cumul de substance répartie représente un passif environnemental intergénérationnel issu, de façon non-exclusive, des activités à caractère expansif de l'initiateur.

De plus, nos connaissances relative à la composition, à la toxicité ainsi que de leurs effets qui se matérialisent lors de leurs dégradation dans l'environnement ne cessent de croître, ce qui nous expose à des risques connus de plus en plus probable et dont les instigateurs de projets se doivent de vulgariser en toute impartialité avant d'obtenir un consentement éclairée de la population.

Pour ce projet, comment pouvons nous nous assurer que les émissions atmosphériques qui sont attribuables à l'extraction des minéraux ainsi qu'à la fabrication des éoliennes en partie au Québec ainsi que dans d'autres pays, à leurs transport, à leurs mise en place sur le site, suivi des impacts de la production de l'énergie produite par le parc, du raccordement, de l'usage de l'énergie distribué, de ses impacts et effets post-utilisation ainsi que du démantèlement du parc et de sa valorisation complète en fin de vie ne causeront pas une quantité sous estimée ou surestimée d'impacts cumulatifs ? Quelle est la méthodologie d'analyse globale ? Quel sera le coût réel (en temps d'effort et en énergie) et quelles ressources seront nécessaires pour traiter les dispersions cumulatives des contaminants dans les sols, dans l'eau ainsi que dans les sédiments ?

Ce coût global réel de travail projeté, qui représente le passif environnemental et social attribuable à nos modes de vie issue de nos choix et de nos actes, dissipent cumulativement dans l'environnement des substances qui seront éventuellement difficiles à identifier et coûteuses à traiter. Quel est le coût de leurs dispersions effective sur de multiples territoires, ces coûts incluent-ils l'ensemble des substances connu et inconnu à ce jour: (particules de pneus, pfas, produits de dégivrage, huile, peinture, fibre de pâles ou tout autres détritiss issu de leurs dégradation si petit soit-il et qui se retrouve inévitablement dans l'environnement). Ce travail de caractérisation et de décontamination constamment reporté pour des motifs économiques représente une part importante d'énergie et de ressources projetées, qui, si le projet se concrétise, sera inévitablement en partie assumé par les prochaines générations. Ces faits et incertitudes représentent aussi un cocktail de risques qui n'est pas exposé de façon claire et vulgarisé par l'initiateur à même les documents de départ.

Si l'initiateur ne dresse pas un portrait complet de l'état de la situation, les occupants du territoire ne peuvent prendre des décisions en toute connaissance de cause. Les principes de précaution et de prévention doivent se synchroniser à la vitesse de l'évolution des connaissances scientifiques, ce qui n'a pas été fait par l'initiateur.

De plus, les solutions de rechanges “basse technologie” n’ont pas été déposées et comparées dans l’étude d’impact. Un enjeu majeur lié aux impacts cumulatifs du projet est attribuable aux inquiétudes citoyennes par rapport à la nécessité d’ajouter un bloc d’énergie supplémentaire dans une des sociétés ( le Québec) qui consomme presque quatre fois la consommation mondiale moyenne d’énergie par habitant.

Ajouter des éoliennes risque de verrouiller, voire renforcer nos habitudes énergivores tout en accentuant notre dépendance énergétique et technologique au sens large. L’entretien des éoliennes est susceptible d’accentuer de façon disproportionnée la présence humaine à même des zones sensibles déjà impactées en plus d’exercer un effet déstructurant sur le long terme qui stimule la surconsommation de pétrole à même un territoire déjà amplement fragmenté par d’autres activités qui impactent cumulativement le milieu d’insertion alors qu’il dispose d’un haut potentiel de restauration.

L’élargissement des chemins forestiers nécessaire à l’implantation des éoliennes repoussera dans le temps la date de reboisement restauratif des chemins existants, ce qui accentuera la fragmentation du milieu d’insertion alors qu’une solution de rechange qui consiste à leurs reboisement total ou partiel à court ou moyen terme permettrait de restructurer le territoire plus près de son état d’origine.

Selon une analyse historique préliminaire, du au fait que l’énergie est actuellement distribuée sans égard à l’usage et qu’aucun dispositif limitant l’hybridation additive des usages de l’énergie est en place, les probabilités que l’énergie produite par le parc éolien matérialise une quantité supérieure d’impacts et d’effets cumulatifs négatif globaux comparativement à sa non-réalisation sont extrêmement élevés voir presque certaine.

Considérant que le Québec dispose déjà d’une quantité suffisante d’énergie renouvelable lui permettant amplement de subvenir à ses besoins. Dans l’étude d’impact Hydro-Québec et l’initiateur n’ont pas démontré qu’ils sont en mesure de garantir solidairement que leurs investissements et engagements dans la production d’énergie suivi de la distribution de l’énergie généré par le projet matérialisent une réduction globale de l’utilisation mondiale des ressources fossiles et de l’émission globale de gaz à effets de serre. Il y a donc ici un enjeu majeur lié à l’addition globale des ressources énergétique .

Tant au Québec que sur l’ensemble du globe, les occupants tentent de maintenir ou d’accéder simultanément à un niveau de consommation d’énergie insoutenable qui se rapproche de celui des pays “riches” alors que les ressources renouvelables ne sont pas disponibles en quantité et en qualité suffisante et réparties équitablement.

Ajouter un bloc d’énergie supplémentaire ne fera que complexifier le système énergétique existant. Cette action systématique d’ajout de capacité de production est susceptible de créer une augmentation globale et additive de l’utilisation des ressources énergétiques et d’accentuer significativement la dépendance énergétique et technologique des occupants du territoire. Les occupants de la planète risquent alors de tenter de mimer nos actes sans tenir compte des impacts sur la perte de biodiversité et/ou en utilisant les ressources fossiles facilement disponibles à même leurs propre territoire. Actuellement, le constat est clair, au Québec ainsi que sur le globe, la quasi-totalité des nouveaux branchements de service électrique ainsi que

des branchements existants impliquent des usages combinés de produits pétroliers et/ou de gaz naturel sur le terrain récepteur.

Autrement dit, l'abondance d'énergie disponible, sans égard à sa forme et de son lieu d'approvisionnement d'origine incite les parties prenantes à concevoir des infrastructures à haut quanta qui répondent aux besoins hybride et/ou tribride des occupants des territoires et ce, sans tenir compte des meilleures pratiques qui permettraient de réduire à la source la nécessité d'installer des infrastructures à haut quanta qui sont de facto excessivement énergivore en ressources.

Actuellement, aucune notion de limite énergétique globale (sans égard à la source d'énergie) n'est effective. Ces infrastructures énergivores conçues pour subvenir à des besoins caduque de l'ère du pétrole abondant verrouillent les comportements des concepteurs et des individus qui utilisent par habitudes les multiples infrastructures et équipement de dissipation énergétique en voie d'obsolescence. Actuellement, tant que l'énergie est disponible via la mise en œuvre continue d'infrastructure de production comme dans le projet proposé et que le réseau de distribution sera en constante expansion de capacité, la population globale consomme de plus en plus d'énergie. Dans les faits, il n'y a pas de substitution énergétique, nous observons historiquement une addition effective de la consommation globale d'énergie, ce qui, par la bande, induit une pression insoutenable sur les différents territoires d'insertion. Le présent projet est l'un des exemples parmi plusieurs autres. Les projets énergétiques, sans égard à leurs sources cumulent des impacts et effets qui se doivent d'être internalisés de façon globale et transparente afin de choisir collectivement une limite viable. Ces usages énergétiques combinés, sont responsables, de façon synergique et additive, des émissions de gaz à effets de serre et autres détritiques volatils qui sont factuellement matérialisables via, en partie, par la distribution de l'énergie produite par les éoliennes. L'accès à l'énergie issue du parc éolien matérialise la possibilité d'utiliser d'autres sources combinées, qui, cumulativement, tout comme les projets éoliens comparables, sont en constante expansion. C'est le choix collectif d'implantation d'infrastructures de production qui rend possible la demande qui, elle, induira inévitablement des impacts et effets lors de sa distribution et de son utilisation. C'est une chaîne d'impacts cumulatifs.

Dans l'étude d'impact, la substitution énergétique n'a pas été démontrée exhaustivement par l'initiateur, pas plus que la moindre démonstration plausible d'une matérialisation d'évitement d'émission de gaz à effets de serre.

Les intentions sont peut-être d'apparences nobles, mais les probabilités de matérialisation n'ont pas été démontrées clairement dans l'étude d'impact. En ajoutant de façon précipitée un bloc d'énergie disponible sans égard à son usage projeté, nous laissons passer, de facto, une opportunité de changement de comportement majeur des investisseurs qui, pour le moment, choisissent délibérément d'accumuler de plus en plus d'impacts et d'effets non-internalisés à leurs actifs. Par contre, ses actifs obsolètes cachent des passifs environnementaux négatifs tributaires d'une surconsommation d'énergie issue de l'abondance historique du pétrole et de l'électricité. L'abondance énergétique proposées risque d'augmenter les dettes "non-apparentes" qui se cumulent et dont leurs effets sont de plus en plus évidents, ce qui représente, conjointement avec la production de déchets quelques impacts économique

négatifs intrinsèquement liés au projet et dont les occupants du territoire se doivent de tenir compte avant de prendre une décision.

Poursuivre dans la voie d'une surproduction de substitution ne fera que repousser dans le temps la matérialisation des rendements marginaux décroissants sur le dos des prochaines générations. Des modes de production des biens et de transport alternatifs couplé à des changements de comportements de déplacement et de réduction de la consommation excessive des ressources représentent un important gisement énergétique dont l'initiateur n'a pas tenu compte lors de la justification de son projet.

Des options de limitation raisonnée de la production sont aussi possibles et collectivement réalisables tout en améliorant la qualité de vie de la population. L'initiateur doit nécessairement en tenir compte dans la phase pré-projet, ce qui n'a pas été fait dans le présent dossier. L'énergie livrée par le projet est susceptible de créer une offre supplémentaire qui stimulera la demande en énergie.

Tel que discuté précédemment, cette abondance énergétique risque de s'ajouter aux autres sources plus émettrices, ce qui globalement peut ralentir significativement l'atteinte de nos objectifs mondiaux liés à une carboneutralité projetée. De plus, les effets rebonds doivent être anticipés par l'initiateur en tenant compte des récentes décisions attribuables aux pays et provinces limitrophes, ce qui n'a pas été fait dans l'étude d'impact.

Augmenter la capacité de production énergétique dans un monde divisé et passablement sous tension où l'usage du pétrole, du charbon et/ou autres énergie sont actuellement disponibles sans égard à leurs usage représente un risque supplémentaire significatif dont les occupants du territoire doivent débattre avant de prendre une décision éclairée.

L'enjeu de l'utilisation rationnelle des ressources dans un contexte mondial sous tension est à prendre sérieusement en considération. L'augmentation de la puissance énergétique installée représente aussi un enjeu de sécurité non négligeable qui se doit d'être traité collectivement par les occupants du territoire. La portée de cet enjeu est extra-territoriale: elle touche l'ensemble des utilisateurs du réseau collectif d'Hydro Québec.

Différentes mesures de réduction à la source couplées à la valorisation des installations existantes représentent des opportunités de solutions de rechanges à moindre coûts qui, en parallèle, offriraient des possibilités de réduction du cumul des risques et ce, tout en réduisant la demande à la source. L'initiateur a omis la comparaison de l'ensemble des solutions de rechanges ainsi que la déclaration transparente des risques attribuables au projets.

Ces solutions et risques se doivent d'être déclarées et analysées en toute transparence selon la séquence : éviter/minimiser/compenser. Le projet tel que proposé n'est pas acceptable, sa justification est fermement remise en question. Le projet est susceptible d'engendrer des effets déstructurants qui dépassent largement la portée de la zone d'étude.

Une analyse profonde et exhaustive des impacts cumulatifs sur l'ensemble du cycle de vie du projet est un préalable incontournable.

J'invite le BAPE à procéder à une bonification de la grille de détermination des enjeux

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mes préoccupations, veuillez agréer,  
l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alexandre Richard

citoyen